

Comment la répartition des travaux d'aménagement forestier sur le territoire se rapproche-t-elle de la dynamique naturelle de la forêt boréale?

Indicateurs

- Taux de respect des modalités relatives au modèle d'organisation spatiale des forêts de la pessière à mousses
- Ratio du nombre d'unités d'aménagement (UA) de la sapinière où l'on applique un modèle d'organisation spatiale des forêts qui s'inspire de la dynamique naturelle

Pourquoi est-ce important?

L'organisation spatiale des forêts se définit comme étant l'agencement sur un territoire donné des différents peuplements forestiers. Cet agencement évoluera dans le temps en fonction de la dynamique des forêts, des perturbations et des interventions humaines. Différents patrons d'organisation spatiale des forêts se traduisent par des effets variés sur le fonctionnement des processus écologiques et sur le maintien de la biodiversité. C'est pourquoi l'organisation spatiale des forêts est l'un des principaux enjeux écologiques retenus par le Ministère pour le déploiement de l'aménagement écosystémique en forêt boréale. Le modèle d'organisation spatiale des coupes appliqué vise ainsi à créer progressivement des agencements de peuplements forestiers dont les caractéristiques sont similaires à celles issues d'une dynamique de forêt naturelle¹ sans intervention.

Que mesurons-nous?

En pessière à mousses : À l'aide de listes de contrôle, les professionnels doivent s'assurer, en fonction des étapes de planification prévues dans les cahiers d'aménagement écosystémique, que les chantiers de récolte planifiés et prescrits respectent les règlements et lignes directrices pour l'application du modèle de répartition par massifs et agglomérations de coupes. La compilation des listes de contrôle permet de calculer le taux de respect moyen dans chacune des UA, l'objectif étant de viser un taux de respect de 100 %.

En sapinière : L'analyse est basée sur une compilation des UA ayant mis en œuvre une approche d'organisation spatiale qui s'inspire de la forêt naturelle.

Les modalités d'intervention forestière relatives au modèle d'organisation spatiale ont d'abord été implantées dans la pessière à mousses. C'est pourquoi l'indicateur qui s'y rattache permet de mesurer les résultats de leur application. Dans la sapinière, l'implantation de cette approche s'est faite

¹ La forêt naturelle évolue selon une dynamique générée par les perturbations naturelles, le climat et le milieu physique en l'absence d'intervention humaine à grande échelle (MFFP 2018).

progressivement de 2011 à 2023. C'est pourquoi l'indicateur se limite à mesurer l'état d'avancement de l'implantation de cette approche d'aménagement.

Résultats

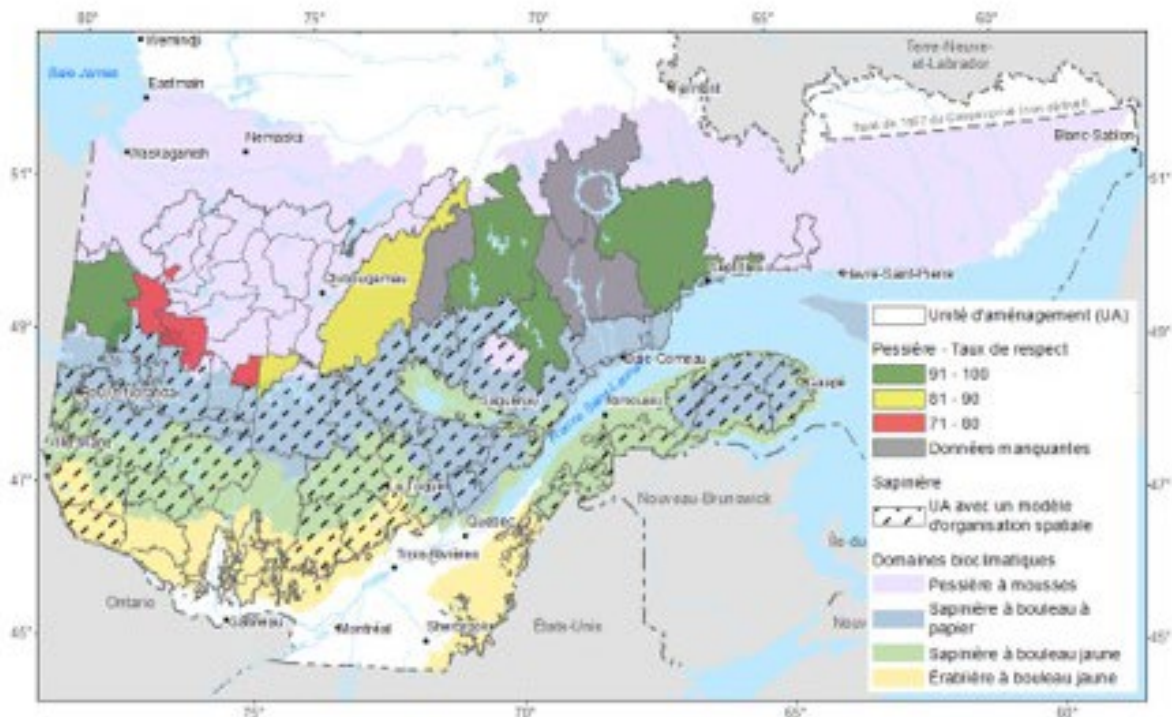
En pessière à mousses : Le taux de respect des modalités est de 91 % et plus dans 4 UA sur 11 (figure 1). Il y a également 2 UA qui présentent des taux de respect des modalités situés entre 71 et 80 % et 2 UA qui ont un taux de respect entre 81 et 90 %. À noter qu'il y a aussi 3 UA pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

La raison principale des non-conformités aux modalités est la présence de paysages altérés² soit naturellement (feux de forêt) soit par les actions humaines passées (historique de récolte). Les UA gérées en fonction de l'entente de la Paix des braves (au nord et à l'ouest de Chibougamau) ne sont pas concernées par l'application de cette approche d'organisation spatiale, car un aménagement forestier spécifique répondant aux besoins des Cris y est appliqué³.

² Extrait du cahier d'AÉF 3.1 : « Au regard des perturbations naturelles et des coupes antérieures, il est possible que le portrait indique qu'il existe des COS qui ne respectent pas certaines cibles d'aménagement, telles que celles relatives à la configuration, à la composition ou à la répartition des forêts résiduelles. Il peut tout de même être possible d'envisager de récolter dans les COS dits altérés, sous certaines conditions. »

³ En 2002, le gouvernement du Québec et les Cris du Québec ont signé l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement et les Cris du Québec, communément appelée la Paix des braves. Les dispositions du chapitre 3 de cette Entente mettent en place un régime forestier adapté, visant à mieux prendre en compte le mode de vie traditionnel des Cris. Il permet aux Cris de participer aux processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier. ([Mise en contexte - CCQF - CQFB](#))

Figure 1. Taux de respect des modalités relatives au modèle d'organisation spatiale des forêts de la pessière à mousses



En sapinière : Pour la période 2018-2023, le ratio d'application d'une approche d'organisation spatiale qui s'inspire de la forêt naturelle est de 81 %, soit 26 UA ou des parties d'UA sur un total de 32 UA situées totalement ou partiellement en sapinière. Pour la période 2023-2028, l'ensemble de ces UA appliqueront une approche d'organisation spatiale qui s'inspire de la forêt naturelle.

Références

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018. Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, *Cahier 1.0 – Concepts généraux liés à l'aménagement écosystémique des forêts*, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 37 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2022. Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2023-2028, *Cahier 3.1 – Organisation spatiale des forêts dans les domaines bioclimatiques de la pessière – Orientations pour la planification tactique et opérationnelle*, Québec, gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 47 p.